



MAIRIE
LAGARDE PAREOL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2020

Sous la présidence de Fabrice LEAUNE, Maire.

Etaient présents : Sophie PROPHETE, Jean-Marc PRADINAS, Mireille MERCIER, Michel GOMEZ, Martine GRAS, Daniel LAFONT, Jean-Claude LE GENTIL, Franck RIOU, Damian SANCHEZ-VIVES, Delphine SOURET

.....

1/ Délibération : Nouvelle nomination Conseiller Communautaire

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que dans les communes de moins de 1000 habitants, l'article L. 273-12 I du code électoral prévoit que ce conseiller remplaçant est le premier membre du conseil municipal qui n'est pas conseiller communautaire et qui suit le conseiller titulaire dans l'ordre dutableau.

Au vu de ces dispositions, dans toutes les communes de moins de 1000 habitants, le conseiller suppléant sera automatiquement le premier adjoint, sauf si le conseiller titulaire démissionne de sa fonction de maire tout en restant conseiller municipal.

Pour cela il conviendrait d'annuler la première nomination de Monsieur Jean-Marc PRADINAS suppléant et de nommer Madame Sophie PROPHETE 1^{ère} Adjointe à la place.

Monsieur Le Maire propose donc de nommer Madame Sophie PROPHETE, 1^{ère} Adjointe suppléante au sein du conseil communautaire

En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Approuvée à l'unanimité.

2/ Délibération : Désignation des délégations obligatoires

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des différentes commissions obligatoires à pourvoir, et propose :

RAO

Fabrice LEAUNE, Sophie POPHETE, Jean-Marc PRADINAS, Damian SANCHEZ-VIVES

Comité feux forêt

Daniel LAFONT, Damian SANCHEZ-VIVES

ASA

Jean-Marc PRADINAS, Mireille MERCIER,

SEMIB

Sophie PROPHETE, Franck RIOU

Relais Assistance Maternelle

Martine GRAS, Delphine SOURET

Syndicat mixte forestier

Fabrice LEAUNE, Jean-Claude LE GENTIL

En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Approuvée à l'unanimité.

3/ Délibération : Désignation des commissions communales

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des différentes commissions communales à pourvoir, et propose :

PERSONNEL : Mireille MERCIER, Delphine SOURET, Sophie PROPHETE, Damian SANCHEZ-VIVES

ECOLE : Mireille MERCIER, Sophie PROPHETE, Michel GOMEZ

FINANCES/BUDGET : Fabrice LEAUNE, Sophie PROPHETE, Jean-Marc PRADINAS, Mireille MERCIER, Michel GOMEZ, Martine GRAS, Daniel LAFONT, Jean-Claude LE GENTIL, Franck RIOU, Damian SANCHEZ-VIVES, Delphine SOURET

SECURITE/ADMINISTRATION : Daniel LAFONT, Fabrice LEAUNE, Franck RIOU

COMMUNICATION/ANIMATION : Sophie PROPHETE, Martine GRAS, Michel GOMEZ, Jean-Claude LE GENTIL, Mireille MERCIER

IMPOTS/ELECTIONS : Mireille MERCIER, Fabrice LEAUNE

APPELS OFFRES : Jean-Claude LE GENTIL, Franck RIOU, Jean-Marc PRADINAS, Damian SANCHEZ-VIVES

JEUNESSE/SPORTS : Mireille MERCIER, Sophie PROPHETE, Michel GOMEZ

Commission extramunicipale citoyenne : Fabrice LEAUNE, Michel GOMEZ, Jean-Claude LE GENTIL

En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Approuvée à l'unanimité.

4/Délibération : Délégation au Maire pour ester en justice

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée municipale la délégation de pouvoir intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et ce en vertu du code général des collectivités territoriales (Article L2122-22)

En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Approuvée à l'unanimité.

5/ Délibération : enlèvement des dépôts sauvages de déchets - 2020

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que constatant de plus en plus de dépôts sauvages sur la commune, il y aurait lieu d'appliquer un tarif unique pour l'année 2020 relatif à cette infraction.

Il propose un tarif forfaitaire à 200 € relatif au constat des dépôts sauvages de déchets, l'enlèvement restant à la charge du contrevenant.

En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Approuvée à l'unanimité.

6/ Délibération : Convention d'adhésion auprès du CDG84 pour leur service de médecine préventive

Mr Le Maire explique à l'assemblée que les collectivités territoriales doivent adhérer à un organisme afin d'assurer le suivi médical de tous ses agents.

N'ayant pas pu renouveler la convention avec l'AIST84 car cet organisme ne prévoit plus la reconduction d'une convention sur l'ensemble des collectivités.

Monsieur le Maire propose donc de conventionner avec le Centre De Gestion du Vaucluse afin de maintenir ce service obligatoire.

Approuvée à l'unanimité.

7/Délibération : Attribution nominative d'une aide de secours d'urgence

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemble que le CCAS a été dissous le 29/06/2017, par conséquent, il appartient à la commune de verser à titre exceptionnel des aides financières auprès de ses administrés sur demande avec à l'appui des justificatifs.

Afin de régulariser l'aide financière déjà apporter à Mme SIMON Dominique domiciliée chemin Prébois pour le règlement EDF sur présentation des factures, il convenait de lui attribuer une aide d'un montant de 200 €, versée par virement administratif.

En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Approuvée à l'unanimité.

8/ Délibération : Attribution de prestations – Aides facultatives-2020

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemble que le CCAS a été dissous le 29/06/2017, par conséquent, il appartient à la commune de verser à titre exceptionnel des aides financières auprès de ses administrés sur demande avec à l'appui des justificatifs.

Monsieur le Maire propose au conseil d'utiliser la procédure d'urgence sans l'avis préalable du conseil afin d'attribuer des aides facultatives.

En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Approuvée à l'unanimité.

9/ Délibération : Renouvellement de la Convention entre la commune et le service instructeur de la communauté de communes Aygues Ouveze en Provence.

Monsieur le Maire rappelle au municipal que par délibération du 25 septembre 2014, le conseil communautaire de la communauté de communes a approuvé la modification de ses statuts pour y inclure la création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

Les communes qui souhaitent adhérer à ce service commun doivent signer la convention dont les termes ont été approuvés par le conseil communautaire

Monsieur le Maire présente le renouvellement de la convention au Conseil Municipal et demande à ses membres de l'autoriser à la signer.

Approuvée à l'unanimité.